

N°1360

du 11
AOÛT
2020



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

CONTRE LE COVID-19

P.4

- De nouvelles mesures fiscales adoptées par ordonnance
- Dans les efforts de mise en œuvre des mesures barrières
L'Université de Kara renforcée par l'ONG OIDESH
- Les 26 villages de Golfe 7 aux petits soins par Unir

JUSTICE

P.3

Pour professionnaliser et améliorer la qualité des services offerts
Harmonisation en cours de la gestion des cas dans les "Maisons de justice"

CHANGEMENT CLIMATIQUE

P.6

Conduite par l'Université de Kara
La gestion des sols et de l'eau en étude dans les exploitations agricoles des Savanes

P.6

Sur un avis de l'Organisation mondiale de la Santé

VICTOIRE DU TOGO SUR LA MALADIE DU SOMMEIL



Dr Theodoros A. Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS

*Dr Theodoros A. Ghebreyesus,
Directeur général de l'OMS,
félicite le pays pour avoir éliminé
la trypanosomiase humaine africaine*

P.3 Résultats d'enquête

La corruption, premier obstacle à la réussite des entreprises au Togo

P.3 Prévues à Lomé, d'une puissance installée de 65 MW, au cycle combiné
Le financement de la centrale Kékéli Efficient Power est bouclé par Oragroup et la BOAD



**ELLE EST DE RETOUR
POUR VOTRE BONHEUR!**

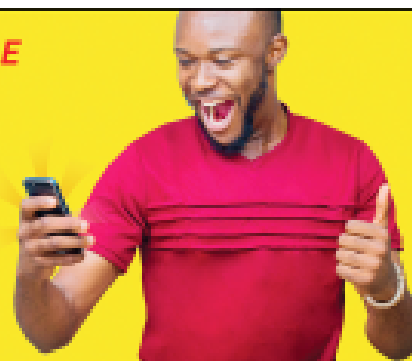
Promo du 07 au 16 Août AirFiber Mobile 60 Go à 15000F valable 30 jours. Solde au *919*8*2#

PROMO AIRFIBER MOBILE

60 Go

à 15 000 FCFA

*919*10*3#



4G+

Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- Abonnement: Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28

AZIMUTS INFOS

Découvrez les 5 meilleures cryptomonnaies à suivre en 2020

Que l'on s'intéresse ou pas aux cryptomonnaies, tout le monde a déjà entendu parler du Bitcoin. À peine moins célèbre, l'Ethereum, deuxième capitalisation mondiale chez les cryptomonnaies, fait aussi partie des incontournables pour celui qui a déjà lu un article sur les monnaies virtuelles. Mais, parmi plus de 5.000 cryptomonnaies dans le monde, comment choisir celles sur lesquelles il est intéressant d'investir ?

Avant tout, il est important de bien se renseigner sur l'actualité du marché pour bien choisir dans quelles cryptomonnaies investir. Enfin, on ne rappellera jamais assez qu'investir dans des cryptomonnaies reste très risqué.

Les cinq meilleures cryptomonnaies à suivre en 2020

En dehors de Bitcoin et Ethereum, citées ci-dessus, nous avons sélectionné les cinq cryptomonnaies qui nous paraissent importantes de suivre cette année :

Ripple (XRP)

Troisième capitalisation boursière mondiale en cryptomonnaies, Ripple est presque aussi connue que ses deux grandes sœurs. Après 12 mois difficiles et une baisse de 54 %, sa valeur commence à se stabiliser et pourrait repartir à la hausse dans les mois qui viennent, portée par un marché japonais dans lequel cette crypto séduit de plus en plus.

Litecoin (LTC)

Créée en 2011, cette cryptomonnaie fait aussi partie des "anciennes" et des plus importantes du marché. Portée par une vitesse de transaction encore inégalée par ses concurrents directs. Une valeur à suivre pour les retardataires à la recherche d'une alternative au Bitcoin.

Elrond (ERD)

Toute jeune Blockchain venant de Roumanie, Elrond commence à faire du bruit. Voulant démocratiser la Blockchain au plus grand nombre et apporter une véritable évolution, l'équipe a réussi en seulement trois années à développer un réseau capable de développer plus de 10.000 transactions par seconde, lorsque Bitcoin en traite seulement cinq à sept. Forte de partenariats signés avec Holo ou Samsung pour ne citer qu'eux et en mettant la confidentialité au centre de ses transactions, Elrond est la valeur à suivre.

Dash (DASH)

Parmi les héritiers directs du Bitcoin, cette monnaie digitale née en 2014 est aujourd'hui dotée d'une forte communauté, fidèle depuis de nombreuses années. En plus de proposer le deuxième réseau mondial de nœuds juste derrière le Bitcoin, cette cryptomonnaie met également l'accent sur l'instantanéité des transactions et l'anonymisation des échanges via des ajouts spécifiques. Elle fait sans conteste partie des pépites à suivre cette année, surtout que son cours actuel est relativement bas et que le nombre de Dash est limité.

Algorand (ALGO)

Créée par Silvio Micali, professeur au MIT et lauréat du prix Turing en 2012, il y a un peu plus d'un an, la cryptomonnaie Algorand arrive enfin sur les plus grandes plateformes d'échange. La Blockchain propose des transactions quasi instantanées et une capacité à supporter plus de 1.000 transactions par seconde. Son arrivée récente sur les plateformes vient de faire bondir sa valeur. À surveiller.

Coronavirus La FI2L aura lieu sous certaines conditions 11 au 14 Novembre

Le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19 oblige les Etats et organisateurs de divers événements à surseoir à leur tenue ou à les adapter aux réalités du moment en prenant des mesures drastiques limitant les déplacements et les contacts entre personnes.

La FI2L qui est un cadre de rencontre et d'échange exige, en temps normal, d'accueillir des délégations d'acteurs du livre venues de l'étranger qui se frottent à leurs confrères et consœurs togolais ainsi qu'aux nombreux visiteurs que mobilise l'événement chaque année.

Circonstance exceptionnelle, la FI2L s'adapte. Aussi, l'édition 2020 aura-t-elle la particularité d'être vir-

tuelle pour l'essentiel des activités retenues. Elle se déroulera du 11 au 14 Novembre 2020 sous certaines conditions. Ainsi, il n'y aura aucune délégation étrangère à Lomé. Tous les acteurs du livre résidant hors du territoire togolais seront mobilisés pour une participation virtuelle à travers l'animation de conférences, panels de discussion, ateliers de formation, indique la direction du festival.

Des expositions itinérantes seront planifiées dans différents endroits de la capitale et uniquement ouvertes aux maisons d'éditions, librairies, associations de promotion littéraire. Ces expositions remplaceront celle traditionnelle censée se dérouler en



un lieu précis ouvert à tout public. Des espaces propices au respect de la distanciation sociale et permettant de minimiser à suffisance les risques de contamination seront identifiés afin

d'y réunir un public réduit à 25 au maximum lors des conférences, panels de discussion, ateliers de formation etc., prévus pour être diffusés en ligne.

Foire

Nécrologie

Bernard Stiegler, penseur de la technique et du numérique, est décédé

Connu pour ses interventions sur les technologies de l'information et leurs conséquences sur le monde, Bernard Stiegler est mort ce 6 août 2020 à l'âge de 68 ans. Le Collège international de philosophie, au sein duquel il fut directeur de programme, a annoncé son décès, saluant une "voix singulière et forte, un penseur de la technique et du contemporain hors du commun".



braquages à main armée, qui aboutiront sur son arrestation et son emprisonnement, pour une durée de 5 ans. C'est pendant ce séjour en prison qu'il se consacre à la philosophie, en suivant des cours à distance.

Depuis sa cellule, il reçoit le sou-

tien de Jacques Derrida, un de ses maîtres à penser, aux côtés de Gilbert Simondon et André Leroi-Gourhan. À sa sortie de prison, en 1983, Bernard Stiegler s'intéresse plus particulièrement aux sujets relatifs aux technologies et à l'informatique.

En 1993, il soutient sa thèse à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, et fonde la même année l'unité de recherche Connaissances, Organisations et Systèmes Techniques de l'Université de Compiègne. Il est nommé directeur général adjoint de l'Institut National de l'Audiovisuel en 1996, directeur de

l'IRCAM en 2001 et finalement directeur du département du développement culturel du Centre Georges Pompidou en 2006.

Bernard Stiegler a notamment publié *La Technique et le temps*, en 3 tomes, chez Galilée, *La Télécratie contre la démocratie* (Flammarion, 2006), *Prendre soin, de la jeunesse et des générations* (Flammarion, 2008) ou encore *États de choc - Bêtise et savoir au XXIe siècle* (Fayard/Mille et une nuits, 2012). Très critique du capitalisme contemporain, Stiegler réclamait un changement systémique face aux défis climatiques, sociaux et économiques.

Liberté

En soutien à Hong Kong, la résistance s'organise dans une librairie de Taipei

En avril dernier, un libraire hongkongais, trouvant refuge à Taiwan, y faisait revivre sa librairie. Située dans la ville de Taipei, la capitale de l'île, la boutique est devenue ces dernières semaines propices aux discussions politiques - symbole démocratique opposé au régime chinois.

Début juillet, les bibliothèques de Hong Kong découvraient une nouvelle législation chinoise, la "Loi sur la sécurité nationale". Elle a conduit à l'interdiction de prêter certains livres, jugés trop favorables à la démocratie. Ce nouvel appareil législatif, officiellement anti-terrorisme, fait craindre pour la liberté d'expression.

Lam Wing-kee, en ouvrant la librairie Causeway Bay Books en avril, l'avait enduré. Il est l'un des cinq libraires enlevés par les autorités chinoises en 2015 pour avoir vendu des livres critiquant le parti au pouvoir. Au 10e étage d'un banal immeuble de bureaux, sa boutique s'est désormais transformée en un lieu de rassemblement pour des citoyens que l'avenir de la démocratie taiwanaise, que la Chine n'a jamais reconnue, préoccupe.

En recréant son commerce à Taipei, Lam Wing-kee avait dans l'idée de proposer un refuge à tous les exilés de Hong Kong. Aujourd'hui, des centaines de personnes viennent au magasin chaque semaine pour consulter les livres interdits sur le continent : du récit historique du massacre

de la place Tiananmen à 1989 de George Orwell.

Chaque soir, des dizaines de voix de fonctionnaires et d'étudiants résonnent entre les murs étriés du local. Même la présidente de l'île, Tsai Ing-wen, s'est récemment fendue

d'une visite. "Taiwan est devenue instable. Et une chose est claire : c'est la Chine qui provoque cette instabilité", assure le libraire.

Entre librairie de quartier et OG révolutionnaire, on choisit ses lectures, devant un papier peint floral par-

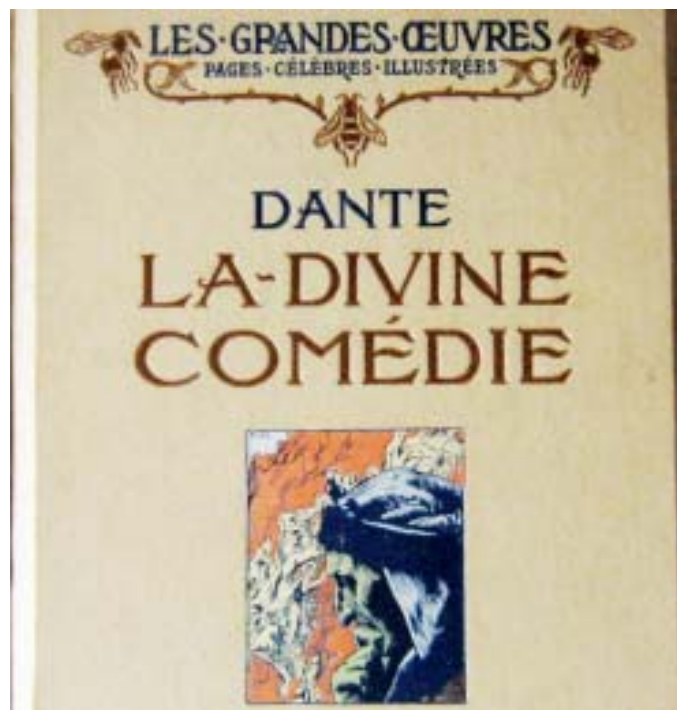
fois couvert de notes collées. La présidente, en passant, a laissé la sienne : "Taiwan libre soutient la liberté de Hong Kong." Un programme, chargé d'espoir, qui rejoint d'autres mots apparus au cours des semaines : "La tyrannie doit mourir."

Numérique

Des livres de Dante tombés dans le domaine public et téléchargeables

Durante degli Alighieri (1265-1321), plus connu sous le nom Dante Alighieri, a laissé une œuvre incontournable de l'art poétique, la Divine Comédie. Homme politique très actif, il a signé plusieurs traités, ainsi que d'autres vers, mais les trois cantiques de la Divina Commedia restent la quintessence de son art. Grâce au domaine public, cette œuvre majeure peut être redécouverte gratuitement.

Les titres ci-dessous sont disponibles en téléchargement gratuit aux formats Mobipocket, EPUB, PDF, Word ou autres. Poésie : *La Vie nouvelle*, traduit par Maxime Durand-Fardel, 1292, via Wikisource. Rimes, traduit par François Fertiault, 1295-1315, via Gallica ; *La Divine Comédie : L'Enfer, Le Purgatoire, Le Paradis*, 1303-1321 environ, via Ebooks libres et gratuits.





Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Révisé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu
Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28
e-mail: patrie006@yahoo.fr
Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union
Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D. Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D. Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

Pour professionnaliser et améliorer la qualité des services offerts

Harmonisation en cours de la gestion des cas dans les «Maisons de justice»

Late Pater

A l'analyse des rapports produits par les maisons de justice, il ressort que les documents administratifs de divers ordres, produits par celles-ci, sont disparates. Il s'agit des fiches d'audiences, des procès-verbaux de conciliation ou de non conciliation, des fiches d'invitation, des différents registres, les rapports annuels d'activités. Compte tenu du fait que l'activité est nouvelle au Togo, chaque maison avait sa façon particulière de traiter les dossiers qu'elle avait en sa possession. Pour pallier à ces insuffisances et performer le rendement, des animateurs des maisons de justice ont été formés, en février 2019, sur l'harmonisation des actes des maisons de justice. A l'occasion, plusieurs actes ont été harmonisés comme la tenue des registres, la fiche d'invitation, la fiche d'audience, les formats des procès-verbaux. Ils ont été également for-

més, en novembre 2019, sur la mise en place du système informatique de collecte des données. Aujourd'hui, il est question de consolider les acquis de ces différentes formations. D'où la nécessité d'élaborer un protocole de gestion des cas dans les maisons de justice.

Le futur protocole harmonisé de gestion des cas va porter sur l'accueil, la médiation et/ou conciliation dans les maisons de justice, l'information et l'orientation. Il devra être élaboré, en 45 jours ouvrables, par un consultant national dont l'avis de recrutement a été bouclé le 28 juillet 2020. L'objectif, dit-on, est de mettre un protocole de gestion des cas à la disposition des maisons de justice, d'améliorer la qualité des services offerts par les maisons de justice en mettant à leur disposition un outil simplifié de médiation-conciliation, et de renforcer l'actuel travail d'harmonisation embryonnaire des actes dans les maisons de justice. His-

toire de garantir les droits fondamentaux, la primauté du droit et l'accès à la justice aux femmes, aux jeunes, aux personnes vivant avec le VIH/sida et aux personnes vivant avec un handicap. C'est le nouveau Projet d'accès au droit et à la justice (PADJ) qui sous-tend la démarche.

Au ministère de la Justice, on justifie le PADJ par un constat. En effet, les couches les plus vulnérables sont bien souvent marginalisées par le droit et la justice. Qu'elles soient pauvres, femmes, enfants, personnes âgées, vivant avec un handicap ou le VIH, les populations vulnérables ont des difficultés à accéder à la justice. Les divers obstacles liés à l'accès au droit et à la justice ont convaincu l'Etat togolais à créer les maisons de justice afin d'offrir à ces personnes vulnérables, un cadre approprié de jouissance de leurs droits et d'accès équitable à un organe de règlement des différends, indépendant, gratuit et rapide.

Ce passage de la justice classique à la justice pour tous, à travers les maisons de justice, repose sur une vision fondée sur un monde juste, équitable, tolérant, ouvert et inclusif dans lequel les besoins des plus vulnérables sont satisfaits. Et pour accompagner ces efforts du gouvernement, le Programme des Nations-Unies (PNUD) a initié, en partenariat avec le ministère de la Justice, celui des Droits de l'homme et la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), le Projet d'accès au droit et à la justice (PADJ) qui sera exécuté sur la période 2020-2023. Avec ce résultat que «d'ici 2023, les institutions publiques aux niveaux central et local appliquent de plus en plus les principes de gouvernance inclusive, en mettant l'accent sur la responsabilité, la participation des citoyens, l'accès équitable à des services publics de qualité et la cohésion sociale».



Mama-Raouf Tchagnao, Directeur de l'accès au droit et à la justice

Parallèlement à cette harmonisation, l'Autorité lance le processus de simplification des textes notamment le code pénal, le code des personnes et de la famille et le guide juridique du citoyen, pour lever les barrières géographiques, linguistiques et sociales. Toujours dans le cadre des objectifs collés au PADJ 2020-2023. Il s'agit essentiellement de simplifier le langage juridique dans lequel sont rédigés les documents destinés aux populations vulnérables

mais aussi d'améliorer la connaissance des maisons de justice et de faciliter de leur saisine. Car l'information est indissociable du droit et de la justice, vis-à-vis d'une population pour la plupart sous-informée, parfois analphabète et ignorante, vivant en majorité dans les milieux ruraux. Surtout que, dans les maisons de justice, on y est davantage pour régler les «petites affaires» de dettes, les querelles entre citoyens, par le biais de la médiation et de la conciliation, s'informer et se renseigner sur les questions de droit...

Sans oublier qu'un catalogue de sketches-podcasts pédagogiques sur le droit et l'accès à la justice en français et dans les langues d'alphabetisation (procès fictifs, médiation, conciliation, procédures judiciaires, protection des droits des couches vulnérables...) sera aussi produit et diffusé dans le ressort des maisons de justice.

En rappel, pour faciliter l'accès au droit et à la justice à tous les citoyens, le gouvernement a créé, par décret en date du 27 février 2018, des maisons de justice. En application de ce décret, quatre (4) maisons de justice ont été créées à Dapaong, à Cinkassé, à Agô-Nyivé et à Baguida. Ces maisons de justice, qui ont ouvert leurs portes le 1^{er} juin 2018, ont pour mission d'assurer un accueil des populations locales et leur fournir toutes informations sur leurs droits et devoirs ; d'organiser ou faciliter un traitement judiciaire de proximité des litiges de la vie quotidienne ; d'exercer les activités de médiation et de conciliation notamment celles qui sont mises en œuvre à l'initiative des parties, hormis la matière pénale, sauf s'agissant des délits mineurs, sur autorisation du procureur de la République. Au 31 décembre 2019, les maisons de justice ont eu à traiter 623 affaires de médiations/conciliations et 1.870 consultations juridiques. Au vu des résultats encourageants enregistrés et la volonté des partenaires techniques et financiers d'accompagner le Togo dans cette initiative, le ministre de la Justice a identifié, le 27 novembre 2019, cinq (5) nouvelles localités pour accueillir des maisons de justice. Il s'agit de Kéao dans la préfecture de la Binah ; Soudou dans la préfecture de l'Assoli ; Anié dans la préfecture d'Anié ; Kpélé-Adéta dans la préfecture de Kpélé ; et Sanguéra dans la préfecture d'Agô-Nyivé.

Résultats d'enquête

La corruption, premier obstacle à la réussite des entreprises au Togo

Late Pater

Le Togo fait le plein de réformes. C'est un acquis que ne cesse de chanter la Cellule du climat des affaires. Le dernier point médiatique, en mars dernier, a brandi l'exécution des contrats qui doit garantir la sécurité juridique de l'investissement, la simplification des taxes et impôts, l'accès à l'énergie avec le remboursement des avances sur consommation, l'opérationnalisation complète du guichet foncier unique, le dispositif de dépôt de plainte pour les usagers, le renforcement du dispositif de sûretés mobilières au profit des banques, la dématérialisation de toutes les procédures douanières

... Résultat : le Togo a été classé 97^e dans le Doing Business 2020 publié en octobre 2019 et est le premier pays réformateur en Afrique et 3^e au monde en matière de facilitation des affaires.

Mais il n'y a pas meilleur répondant pour s'exprimer que les entreprises elles-mêmes qui côtoient ces réformes au quotidien. De quoi permettre à l'Autorité d'avoir une opinion externe sur ce qui se fait. A la phase de la collecte des données dans le cadre de l'étude sur la perception et le coût de la corruption au Togo (EPCCT, publiée le 6 août 2020), les entreprises ont été interviewées sur leur perception du climat des affaires et sur les obstacles

qui entravent leur réussite au Togo. Avec cette définition que le climat des affaires se réfère à l'environnement politique, économique, institutionnel et réglementaire dans lequel s'exercent les affaires dans un pays, les résultats révèlent que, dans l'ensemble, plus de 79% des responsables d'entreprises enquêtées estiment que la corruption constitue un obstacle majeur pour la réalisation des affaires. Les impôts élevés (70%), l'instabilité politique (70%), la concurrence déloyale (62,3%), l'accès limité au financement (59,7%), les barrières douanières (55,9%), les lois fiscales compliquées (52,4%) constituent aussi les obstacles majeurs

à la réussite des affaires au Togo.

En détails, les entreprises formelles indiquent que la corruption, avec un taux de 81,3%, se place au premier rang des obstacles à la réalisation des affaires, suivie de l'instabilité politique (72,0%) et des impôts élevés (68,6%). Ces différents obstacles sont considérés comme des obstacles majeurs à l'investissement, selon les entreprises formelles. Puis, les lois fiscales compliquées 60,9%, la concurrence déloyale 60,8%, l'accès limité au financement 58,5%, les barrières douanières 57%. Cependant, 58,5% de ces entreprises estiment que la réglementation en matière de sécurité et santé au travail ne constitue

aucun obstacle à la réussite des affaires au Togo.

Pour les responsables des entreprises informelles, la corruption (78,7%) garde son premier rang des obstacles majeurs, suivie des impôts élevés (70,3%) et de l'instabilité politique (69,7%). S'en suivent la concurrence déloyale également très forte avec un taux de 62,6%, l'accès limité au financement 59,9%, les barrières douanières 55,7%, les lois fiscales compliquées 50,9%.

Sur la base des données du recensement général des entreprises (RGE) réalisé en 2018, 400 entreprises ont été retenues dont 150 formelles et 250 informelles.

Prévue à Lomé, d'une puissance installée de 65 MW, au cycle combiné

Le financement de la centrale Kékéli Efficient Power est bouclé par Oragroup et la BOAD

Le closing du financement d'environ 60 milliards de francs Cfa de la centrale thermique Kékéli Efficient Power au Togo est intervenu le 10 juillet 2020, ont annoncé jeudi dernier les co-arrangeurs Oragroup et la Banque ouest africaine de développement (Boad). Développée par le Groupe industriel panafricain Eranove, la centrale thermique Kékéli Efficient Power sera dotée d'une puissance installée de 65 MW et fonctionnera en cycle combiné, permettant de produire plus d'électricité sans consommation additionnelle de gaz et en limitant les rejets de CO2, souligne un communiqué.

Orabank Togo, la filiale du groupe bancaire Orabank, intervient également dans le projet en tant qu'agent des sûretés, banque teneur de comptes et prêteur, avec la Banque ouest africaine de développement, au sein d'un pool

bancaire comprenant également l'Africa Finance Corporation (AFC), la Banque Atlantique Togo, la Banque Internationale pour l'Afrique au Togo (BIA Togo) et NSIA Banque Bénin. ATTIJARIWAFABANK Maroc est l'agent de crédit du financement tandis qu'une garantie d'extension de liquidité a été octroyée aux banques commerciales par le fonds GuarantCo, institution fournissant des garanties en monnaie locale pour le financement des infrastructures en Afrique.

«Le groupe Orabank est fier d'avoir contribué à la structuration et au financement d'un tel projet d'envergure qui s'inscrit dans la stratégie d'électrification du Togo qui vise un accès pour tous à l'électricité à l'horizon 2030. Cette fierté est d'autant plus grande que c'est la première fois dans la région qu'un tel financement est réalisé par des institu-

tions financières africaines dans une proportion aussi grande en Francs CFA (70%) et avec un mécanisme de garantie aussi novateur. Le groupe Orabank en tend donc poursuivre ce positionnement de leadership dans l'accompagnement et le financement de projets d'infrastructures dans ses pays de présence en Afrique, en droite ligne avec sa vision stratégique d'être un acteur du développement économique et social de l'Afrique», a déclaré Ferdinand Ngon Kemoum, directeur général d'Oragroup. Et Christian Adovelande, président de la Boad, d'ajouter : «Le rôle d'arrangeur et de prêteur joué par la BOAD dans le cadre du projet Kékéli s'inscrit dans la continuité du soutien de la Banque au secteur de l'énergie de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en parfaite cohérence avec les ac-



tions menées dans le cadre de l'Initiative Régionale pour l'Énergie Durable (IRED). En outre, la BOAD confirme à travers ce projet sa capacité à fédérer les banques commerciales locales autour de projets d'infrastructures stratégiques, notamment dans le cadre de partenariats publics-privés».

Les co-arrangeurs et les pré-

teurs ont été assistés dans le cadre du projet par le cabinet Naciri & Associés Allen & Overy et le cabinet Monnatt (respectivement conseil juridique et conseil local), Energy Consulting Group (conseil technique), Marsh (conseil en Assurances), Mazars (auditeur du modèle financier et des frais de développement) et ERM (conseil environnemental et social).

Lutte contre le Covid-19

De nouvelles mesures fiscales adoptées par ordonnance

Late Pater

Le Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé, a signé, le 30 juillet 2020, une ordonnance portant nouvelles mesures fiscales adoptées en vue de soutenir les opérateurs économiques et les ménages dans le contexte particulier de la crise sanitaire provoquée par la pandémie du nou-

veau coronavirus (Covid-19). Ces dispositions sont applicables aux délais et mesures qui sont expirés ou qui expirent entre le 1^{er} avril 2020 et l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire. Elles concernent précisément les pénalités, la réduction de la patente, la taxe professionnelle unique (TPU), la déductibilité des dons, les contrôles fiscaux opérationnels, les recherches et d'échanges d'informations à des fins fiscales, d'investigations et d'enquêtes fiscales, de lutte contre la fraude, l'évasion fiscale et le droit de reprise de l'administration fiscale et des mesures d'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).



Le Président Faure Gnassingbé

tribuable que pour l'administration fiscale, sans qu'aucune décision en ce sens de l'autorité administrative ne soit nécessaire. Les procédures de recouvrement ordinaire des impôts et taxes dans le cadre du système fiscal déclaratif auto-liquidé se poursuivent normalement, ainsi que les missions de recherches et d'échanges d'informations à des fins fiscales, d'investigations et d'enquêtes fiscales, de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. Sont également suspendus les délais de reprise de l'administration fiscale qui arrivent à terme le 31 décembre 2020, pour une durée égale à la période qui court entre le 1^{er} avril 2020 et l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire, et les procédures de recouvrement forcé des impôts et les poursuites fiscales en cours durant toute la période de l'état d'urgence sanitaire, alors que les procédures de recouvrement ordinaire des impôts et taxes dans le cadre du système fiscal déclaratif auto-liquidé se poursuivent normalement.

individuelles, les transporteurs routiers, les artisans et assimilés relevant de la taxe professionnelle unique ont bénéficié d'une réduction de 50% sur le deuxième acompte de la taxe professionnelle unique. Les dispositions prévoient, malgré les conditions de déductibilité de dons en vigueur au Togo, la déductibilité des dons dûment justifiés effectués au profit du Fonds de solidarité nationale et de relance économique lancé par le Président togolais, du résultat fiscal ou du revenu imposable.

Dans le cas des contrôles fiscaux opérationnels, les procédures des contrôles fiscaux externes sur place au sein des entreprises sont suspendues durant la période de la crise. Cependant, les pouvoirs publics peuvent procéder aux contrôles sur pièces, dans le cadre des travaux de bureau ou du télétravail. Pendant la même période, les délais prévus dans le cadre de la conduite des procédures de contrôle fiscal opérationnel sont suspendus, tant pour le con-

tribuable que pour l'administration fiscale, sans qu'aucune décision en ce sens de l'autorité administrative ne soit nécessaire. Les procédures de recouvrement ordinaire des impôts et taxes dans le cadre du système fiscal déclaratif auto-liquidé se poursuivent normalement. Sont également suspendus les délais de reprise de l'administration fiscale qui arrivent à terme le 31 décembre 2020, pour une durée égale à la période qui court entre le 1^{er} avril 2020 et l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire, et les procédures de recouvrement forcé des impôts et les poursuites fiscales en cours durant toute la période de l'état d'urgence sanitaire, alors que les procédures de recouvrement ordinaire des impôts et taxes dans le cadre du système fiscal déclaratif auto-liquidé se poursuivent normalement.

tribuable que pour l'administration fiscale, sans qu'aucune décision en ce sens de l'autorité administrative ne soit nécessaire. Les procédures de recouvrement ordinaire des impôts et taxes dans le cadre du système fiscal déclaratif auto-liquidé se poursuivent normalement, ainsi que les missions de recherches et d'échanges d'informations à des fins fiscales, d'investigations et d'enquêtes fiscales, de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. Sont également suspendus les délais de reprise de l'administration fiscale qui arrivent à terme le 31 décembre 2020, pour une durée égale à la période qui court entre le 1^{er} avril 2020 et l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire, et les procédures de recouvrement forcé des impôts et les poursuites fiscales en cours durant toute la période de l'état d'urgence sanitaire, alors que les procédures de recouvrement ordinaire des impôts et taxes dans le cadre du système fiscal déclaratif auto-liquidé se poursuivent normalement.

tribuable que pour l'administration fiscale, sans qu'aucune décision en ce sens de l'autorité administrative ne soit nécessaire. Les procédures de recouvrement ordinaire des impôts et taxes dans le cadre du système fiscal déclaratif auto-liquidé se poursuivent normalement, ainsi que les missions de recherches et d'échanges d'informations à des fins fiscales, d'investigations et d'enquêtes fiscales, de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. Sont également suspendus les délais de reprise de l'administration fiscale qui arrivent à terme le 31 décembre 2020, pour une durée égale à la période qui court entre le 1^{er} avril 2020 et l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire, et les procédures de recouvrement forcé des impôts et les poursuites fiscales en cours durant toute la période de l'état d'urgence sanitaire, alors que les procédures de recouvrement ordinaire des impôts et taxes dans le cadre du système fiscal déclaratif auto-liquidé se poursuivent normalement.

tribuable que pour l'administration fiscale, sans qu'aucune décision en ce sens de l'autorité administrative ne soit nécessaire. Les procédures de recouvrement ordinaire des impôts et taxes dans le cadre du système fiscal déclaratif auto-liquidé se poursuivent normalement, ainsi que les missions de recherches et d'échanges d'informations à des fins fiscales, d'investigations et d'enquêtes fiscales, de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. Sont également suspendus les délais de reprise de l'administration fiscale qui arrivent à terme le 31 décembre 2020, pour une durée égale à la période qui court entre le 1^{er} avril 2020 et l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire, et les procédures de recouvrement forcé des impôts et les poursuites fiscales en cours durant toute la période de l'état d'urgence sanitaire, alors que les procédures de recouvrement ordinaire des impôts et taxes dans le cadre du système fiscal déclaratif auto-liquidé se poursuivent normalement.

tribuable que pour l'administration fiscale, sans qu'aucune décision en ce sens de l'autorité administrative ne soit nécessaire. Les procédures de recouvrement ordinaire des impôts et taxes dans le cadre du système fiscal déclaratif auto-liquidé se poursuivent normalement, ainsi que les missions de recherches et d'échanges d'informations à des fins fiscales, d'investigations et d'enquêtes fiscales, de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. Sont également suspendus les délais de reprise de l'administration fiscale qui arrivent à terme le 31 décembre 2020, pour une durée égale à la période qui court entre le 1^{er} avril 2020 et l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire, et les procédures de recouvrement forcé des impôts et les poursuites fiscales en cours durant toute la période de l'état d'urgence sanitaire, alors que les procédures de recouvrement ordinaire des impôts et taxes dans le cadre du système fiscal déclaratif auto-liquidé se poursuivent normalement.

tribuable que pour l'administration fiscale, sans qu'aucune décision en ce sens de l'autorité administrative ne soit nécessaire. Les procédures de recouvrement ordinaire des impôts et taxes dans le cadre du système fiscal déclaratif auto-liquidé se poursuivent normalement, ainsi que les missions de recherches et d'échanges d'informations à des fins fiscales, d'investigations et d'enquêtes fiscales, de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. Sont également suspendus les délais de reprise de l'administration fiscale qui arrivent à terme le 31 décembre 2020, pour une durée égale à la période qui court entre le 1^{er} avril 2020 et l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire, et les procédures de recouvrement forcé des impôts et les poursuites fiscales en cours durant toute la période de l'état d'urgence sanitaire, alors que les procédures de recouvrement ordinaire des impôts et taxes dans le cadre du système fiscal déclaratif auto-liquidé se poursuivent normalement.

tribuable que pour l'administration fiscale, sans qu'aucune décision en ce sens de l'autorité administrative ne soit nécessaire. Les procédures de recouvrement ordinaire des impôts et taxes dans le cadre du système fiscal déclaratif auto-liquidé se poursuivent normalement, ainsi que les missions de recherches et d'échanges d'informations à des fins fiscales, d'investigations et d'enquêtes fiscales, de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. Sont également suspendus les délais de reprise de l'administration fiscale qui arrivent à terme le 31 décembre 2020, pour une durée égale à la période qui court entre le 1^{er} avril 2020 et l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire, et les procédures de recouvrement forcé des impôts et les poursuites fiscales en cours durant toute la période de l'état d'urgence sanitaire, alors que les procédures de recouvrement ordinaire des impôts et taxes dans le cadre du système fiscal déclaratif auto-liquidé se poursuivent normalement.

Lutte contre la COVID-19 / Appui budgétaire et renforcement des capacités

La BAD accompagne le Togo et les jeunes dans le secteur agricole

Deux accords du Programme d'urgence d'appui à la réponse à la COVID-19 (PAR-COVID-19) et du Projet d'appui aux investissements agricoles des jeunes (PAIAJ) ont de nouveau marqué, jeudi 06 août à Lomé, les relations du Togo avec le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) dans son soutien incessant au gouvernement dans sa politique de développement. Le Programme d'urgence d'appui à la réponse à la COVID-19 (PAR-COVID-19), portant sur un montant total de vingt millions (20 000 000) d'Unité de Compte, soit environ 16,5 milliards de francs Cfa, est com-

posé d'un prêt du Fonds africain de développement (FAD) pour un montant de 4,9 milliards de francs, d'un don (FAD) pour 4,1 milliards de francs et d'un prêt de la Facilité d'appui à la transition (FAT) pour 7,5 milliards de francs.

Ce financement, sous forme d'appui budgétaire d'urgence, fait remarquer le ministre Sani Yaya de l'Economie et des finances, est destiné à soutenir la mise en œuvre du Plan de riposte global du gouvernement à la crise sanitaire liée à la Covid-19. Les composantes "prêts" sont des prêts à taux concessionnels du Groupe de la BAD et du méca-

nisme de financement de la Banque destiné aux pays fragiles et en transition, et donc en phase avec la politique d'endettement du gouvernement.

Le Programme comporte deux composantes, à savoir : l'appui à la stratégie nationale de riposte sanitaire à la COVID-19 ainsi que l'appui à la stratégie nationale d'atténuation des effets socioéconomiques de la COVID-19. La première composante se décline en plusieurs axes, notamment : le renforcement des capacités nationales de dépistage en vue de détecter précocement le maximum de cas et de prendre les

Dans les efforts de mise en œuvre des mesures barrières

L'Université de Kara renforcée contre la Covid-19 par l'ONG OIDESH

Jean AFOLABI

Le 29 juillet 2020, Tchaa Pali, directeur du Centre des œuvres universitaires de Kara (COUK) et le Dr Abdel-el Kader Moumouni, enseignant-chercheur à la Faculté des sciences de la santé, chargé des activités médicales au Centre médico-social, ont réceptionné, au nom de l'Université de Kara, un don constitué de 1125 écrans de protection faciale et de 4000 masques chirurgicaux, des mains de Togbuigan Edem Kossi Sémékonawa IV, chef de canton d'Aflao Sagbado et vice-président de l'OIDESH. Ces matériels de protection viennent appuyer les efforts de mise en œuvre des mesures barrières contre la Covid-19 à l'Université de Kara.

A la suite de cette réception, il était de bon ton que ce don soit présenté à l'autorité universitaire, estime-t-on. Ce qui fut fait le 05 août dernier au Pr Komla Sanda, président de l'Université de Kara. L'objectif de cette rencontre était de présenter à la première autorité de l'institution le don de matériels de



La nouvelle façon de s'asseoir dans les amphis

protection contre le coronavirus offert par l'Organisation internationale pour le développement économique, social et humanitaire (OIDESH) l'Université de Kara.

Pour le président de l'Université de Kara, ces matériels sont d'un grand apport dans le dispositif de lutte contre la pandémie au coronavirus. Il a saisi l'occasion pour remercier les généreux donateurs et leurs différents partenaires pour avoir pensé à l'Université de Kara à travers ce don. Et pour clore ses propos, tout en félicitant le directeur du COUK et ses colla-

borateurs pour leur initiative qui a abouti à ce don au profit de l'institution, il les a encouragés à poursuivre dans ce sens sur d'autres projets. Selon M. Pali, les matériels, destinés au CMS de l'Université de Kara, seront utilisés à bon escient.

Avec cet équipement, le personnel et les différents intervenants au CMS de l'Université de Kara pourront, en toute sécurité, offrir les prestations nécessaires à la communauté universitaire, à l'heure où les cours en présentiel ont repris.

Avec : univ-kara.tg

Lutte contre la propagation de la Covid-19

Les 26 villages de Golfe 7 aux petits soins par Unir

Consciente que la pandémie de la Covid-19 affecte la vie sociale et économique des populations, la section communale du parti Union pour la République (Unir, au pouvoir) d'Aflao-Sagbado a décidé de voler aux secours de ses militants et membres des structures de base à travers une distribution de kits alimentaires le samedi 08 août 2020. Pour cette action, les 26 villages de la commune Golfe 7 ont été ciblés et la remise s'est faite en présence du Secrétaire Communal du parti et des délégués communaux des Mouvements des Jeunes (MJU) et des femmes (MFU) dans le strict respect des mesures barrières à la Covid-19,



indique le parti. A l'initiative de Aimé Koffi Djikounou, délégué communal MJU et maire de la commune du Golfe 7, un total de 1 000 kits seront distribués dans les trois zones qui composent la commune.

Koami Adjiraka, secrétaire com-

munal du parti Unir, a exhorté les militants à observer les conditions sanitaires idoines en ce moment crucial de la pandémie de la Covid-19. Pour Koffi Aimé Djikounou, il était nécessaire d'accompagner les militants à faire face à ce fléau qui a ralenti depuis des mois les activités génératrices de revenus.

«Ce matin, nous sommes venus au chevet des militants de notre grand parti Unir pour leur distribuer des kits alimentaires en cette période de pandémie. Nous savons tous que le coronavirus qui sévit dans le monde entier a bousculé nos habitudes. C'est dans ce cadre que le parti Unir dans le Golfe 7, que je représente, vient en appui aux militants. Ils doivent savoir que nous sommes avec eux et qu'ensemble nous devons rester soudés derrière le Président de notre parti, Président de la République, Son Excellence Faure Essozimna Gnassingbé. Durant toute la journée nous allons parcourir toutes les zones pour la même action», a-t-il confié.

(suite à la page 6)

www.unir.tg

FOOTBALL/FIFA

Gianni Infantino assure n'avoir "rien à cacher"

Le président de la FIFA, Gianni Infantino, visé par une procédure pénale en Suisse, a adressé une lettre jeudi aux Fédérations membres.

Hervé A.

Le président de la FIFA, Gianni Infantino, visé par une procédure pénale en Suisse, assure n'avoir "rien à cacher", dans une lettre adressée aux Fédérations membres où il déplore le "préjudice considérable" causé à l'instance et à lui-même.

Dans cette lettre envoyée jeudi aux 211 Fédérations, M. Infantino souhaite expliquer la situation "de manière claire et précise, en raison de la résonance médiatique que cette décision a suscitée".

Le successeur de Sepp Blatter est visé depuis le 30 juillet par une procédure pénale en Suisse, le procureur fédéral extraordinaire estimant qu'il y a des "éléments constitutifs d'un comportement répréhensible en rapport avec la rencontre entre le procureur général Michael Lauber, le président de la FIFA et le premier procureur du Haut-Valais", Rinaldo Arnold, ami d'enfance de M. Infantino.

Les infractions concernées sont



"l'abus d'autorité", la "violation du secret de fonction" et l'"entrave à l'action pénale".

Ces rencontres, pour lesquelles il n'existe aucune trace écrite "n'étaient en aucun cas secrètes et certainement pas illégales", a

répété M. Infantino, déplorant que les récents développements aient "causé un préjudice considérable à la FIFA et à moi-même [...] alors même que ces plaintes anonymes n'ont pas le moindre fondement".

Cette procédure pourrait justifier l'ouverture d'une enquête par la Commission d'éthique de la FIFA qui a également le pouvoir de suspendre provisoirement le président, comme elle l'avait fait en 2015 avec M. Blatter.

TRANSFERT

Le Brésilien Willian annonce son départ

Willian a confirmé dimanche dans une lettre ouverte qu'il ne jouera plus la saison prochaine à Chelsea. Le Brésilien Willian, 32 ans aimerait rester à Londres. Plusieurs médias parlent d'un transfert à Arsenal, vainqueur de la FA Cup (contre Chelsea), où il peut gagner environ 150.000 livres (165.000 euros) par semaine.

Willian joue pour Chelsea depuis 2013, après avoir été transféré du club russe d'Anzhi Makhachkala pour 30 millions de livres (35 millions d'euros), où il a joué avec Mbark Boussoufa. Avec Chelsea, Willian a remporté la Premier League, la FA Cup en 2018 et l'Europa League l'année dernière aux côtés d'Eden Hazard. "Ce furent sept années fan-

tastiques", a écrit Willian sur Twitter.

"Aujourd'hui, je suis sûr que Chelsea était un bon choix", a expliqué le Brésilien. "Il y a eu des moments fantastiques, certains tristes, avec beaucoup de victoires et de trophées. Une période très intense, mais maintenant il est temps de regarder plus loin". Willian a remercié ses coéquipiers :

"Mon équipe, le personnel et tous ceux qui m'ont traité comme son fils vont me manquer. Et les fans vont certainement me manquer. Je veux quitter le club la tête haute, en sachant que j'y ai gagné des choses et que j'ai toujours fait de mon mieux sous le maillot de Chelsea".

LIGUE DES CHAMPIONS

Man City pourrait décrocher le jackpot

Le "Final 8" de la Ligue des champions va débiter mercredi soir et le club qui soulèvera la coupe aux grandes oreilles s'offrira un sacré pactole.

Après avoir vu le TAS annuler sa suspension de deux saisons des deux Coupes d'Europe, Manchester City pourrait frapper très fort, sportivement comme financièrement parlant, lors du "Final 8" de la Ligue des champions, programmé à partir de mercredi à Lisbonne.

La formation de Pep Guardiola vient d'éliminer le Real Madrid et part favori en quarts de finale contre l'OL, vendredi, avant une demi-finale de rêve attendue contre le Bayern ou le Barça.

En cas de tout premier sacre continental, le dimanche 23 août à l'Estadio da Luz, Manchester City s'offrirait le plus gros gain de l'histoire de la C1. Selon les estimations du Times, le champion



d'Angleterre déchu touchera en effet un pactole de 131 millions d'euros grâce aux droits TV et aux différents bonus.

Ce "record" est détenu actuellement par le FC Barcelone, qui avait reçu un chèque de 117 M l'an dernier malgré son élimination en demies contre Liverpool,

un lauréat qui s'était "contenté" de 111 M.

Du côté des clubs français, le PSG et l'OL, tous deux en lice pour le "Final 8" de Lisbonne, seront également bien récompensés. Pour la saison dernière, Paris avait empoché 86 millions d'euros (malgré son élimination

en 8e de finale face à Manchester United) et les Gones 70 M.

Les clubs les plus titrés et les mieux classés au coefficient UEFA, dont le PSG (et pas le club de Jean-Michel Aulas), se partagent en effet un "bonus" supplémentaire offert par l'UEFA depuis l'an dernier.

Romao, refusé par le TFC

Ayant stoppée son aventure avec le Stade de Reims, Alaïxys Romao cherche un nouveau challenge ! Proposé au Toulouse FC, le milieu de terrain aurait été refusé.

Alaïxys Romao a réalisé une bonne saison avec le stade de Reims. Malgré ses bonnes performances et l'expérience qu'il a apporté à l'effectif, les deux parties n'ont pas souhaité continuer l'aventure et ont rompu leur contrat.

Maintenant libre, le milieu de terrain passé par l'Olympique de Marseille se cherche un nouveau challenge. Proposé au Toulouse FC, club où il a été formé, Romao aurait été refusé par Damien Comolli selon les informations des Violets.

La cause de ce refus : l'âge du joueur qui est trop élevé selon le président toulousain... Toujours selon le média local, Renaud Cohade aurait été proposé et également refusé par le TFC. Le club récemment relégué en Ligue 2 semble vouloir recruter des jeunes joueurs pour tenter de remonter en première division.

Les Lions vont enfin réceptionner leur maison !

Première équipe africaine à atteindre les quarts de finale de la Coupe du monde, le Cameroun a fait la fierté de tout un continent à l'occasion du Mondial 1990. Déjà président de la république à l'époque, Paul Biya s'était alors engagé à offrir une maison à chacun des héros de la nation dont le célèbre Roger Milla.

Mais, comme souvent sur le continent, le temps a passé et cette promesse est restée lettre morte. En cause : un imbroglio sur la liste des bénéficiaires, qui comportait 44 noms au lieu des seuls noms des 22 joueurs. Il a fallu que le Collectif des Anciens Lions Indomptables (CALIF), présidé par Bertin Ebwelle, relance le dossier en adressant une lettre à Biya en juin dernier pour que les choses bougent.

D'après la presse locale, les vieux héros vont désormais enfin pouvoir entrer en possession de leur logement puisque Biya a signé mercredi une note en ce sens. Les logements seront situés à Yaoundé, Douala et Limbe. Trois joueurs de l'époque, Louis Paul Mfede, Benjamin Massing et Stephen Tataw, tous décédés entretemps, ne pourront malheureusement pas profiter de ce cadeau très tardif...

Andrea Pirlo met Blaise Matuidi à la porte

Pour succéder à un Maurizio Sarri licencié au lendemain de l'élimination en 8e de finale de Ligue des Champions contre l'Olympique Lyonnais, la Juventus a misé sur Andrea Pirlo, initialement intronisé responsable des U23 il y a quelques jours. Et visiblement, la Vieille Dame compte bien procéder à un lifting estival pour offrir à son nouvel entraîneur un effectif renouvelé, capable de rebondir après une saison difficile, malgré un 9e scudetto de rang.

Selon La Gazzetta dello Sport, Blaise Matuidi (33 ans) pourrait être le premier à faire les frais de cette cure de jouvence de la Juve. Le milieu de terrain français ne semble pas entrer dans les plans du nouveau coach turinois, désireux d'injecter du sang neuf dans ce secteur de jeu qu'il connaît sur le bout des doigts, avec des vues sérieuses sur Jorginho (Chelsea) et Sandro Tonali (Brescia).

L'international tricolore (84 sélections, 9 buts) se dirige donc tout droit vers un départ cet été. Mais le quotidien sportif au papier rose indique que l'ancien Parisien, qui perçoit 3,5 M par an dans le Piémont, ne sera même pas sur le marché. La Gazzetta explique en effet que ce dernier s'est déjà mis d'accord avec un club : l'Inter Miami.

Un double prix pour la Maison olympique

La Maison olympique, le siège du CIO à Lausanne, n'en finit plus de recevoir des prix pour sa conception et sa durabilité. Après avoir décroché le Blueprint Award 2019, le premier prix du Prix Bilan de l'immobilier 2019 dans la catégorie "écologie du bâtiment" et, plus récemment, le prix du leadership 2020 de l'U.S. Green Building Council (USGBC), elle vient de se voir décerner deux des récompenses d'Architizer, la plus grande plateforme en ligne consacrée à l'architecture et aux constructions.

La première lui a été attribuée en reconnaissance de ses innovations en matière de durabilité, alors que la seconde concerne son escalier évoquant les cinq anneaux.

La Maison olympique, inaugurée le 23 juin 2019, a été retenue parmi plus de cinq mille inscrits de plus de cent pays. Le nouveau siège du CIO a été imaginé par l'étude d'architectes danoise 3XN, en collaboration avec le cabinet d'architecture suisse IttenBrechtBühl.

Le bâtiment est alimenté par des sources d'énergies renouvelables. Il utilise l'eau du lac Léman tout proche pour le système de climatisation et de chauffage. Les déchets produits lors des travaux de construction de la Maison Olympique ont été recyclés à 95 % et plus de 95 % des matériaux de l'ancien bâtiment ont eux aussi été recyclés ou réutilisés.

Sur un avis de l'Organisation mondiale de la Santé

VICTOIRE DU TOGO SUR LA MALADIE DU SOMMEIL

Dr Theodor A. Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS, félicite le pays pour avoir éliminé la trypanosomiase humaine africaine

* Continuer à garantir une prise en charge de qualité des patients dans tout le pays

Jean AFOLABI

La trypanosomiase humaine africaine (THA), ou maladie du sommeil, n'est plus un problème de santé publique au Togo. L'avis est de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui vient d'adresser une note de satisfaction sur le sujet au gouvernement togolais. « J'ai l'honneur de me référer au dossier consacré à l'élimination de la trypanosomiase humaine africaine (THA) en tant que problème de santé publique au Togo, qui fournit des informations sur l'histoire de la situation épidémiologique de la maladie dans le pays jusqu'à ce jour, y compris la charge de morbidité. Ce dossier a été examiné par un groupe d'experts extérieurs convoqué par le Bureau régional de l'Afrique de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). J'ai le plaisir de vous informer que, sur la base des éléments probants figurant au dossier et de la recommandation des experts extérieurs, l'OMS conclut que le Togo satisfait aux critères d'élimination de la THA en tant que problème de santé publique », écrit Dr Theodor Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'OMS. « Je tiens à vous féliciter sincèrement de cette réussite éclatante », ajoute-t-il.

Toutefois, dans le souci de maintenir le niveau actuel – et par crainte de voir l'autorité publique togolaise baisser la garde – l'organisme onusien en charge de la santé mondiale recommande au gouvernement « de continuer à garantir une prise en charge de qualité des patients dans tout le pays ». « Il convient de poursuivre les activités de surveillance afin de repérer une éventuelle résurgence de la maladie, et ce, tant que tous les pays d'endémie de la Région, et plus spécialement les



Dr Theodor A. Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS

pays voisins, n'auront pas atteint l'objectif d'élimination », souligne le directeur général dans sa note. Et pense que le Togo, pour garder le cap, se doit « d'intégrer la surveillance dans les autres programmes de santé publique et de soins de santé primaires. Les ré-



Le parasite de la Maladie du sommeil

sultats des activités de surveillance doivent être communiqués à l'OMS ».

Il faut noter que la maladie du sommeil sévit exclusivement dans 36 pays d'Afrique subsaharienne où l'on trouve les mouches tsé-tsé qui transmettent la maladie. Les populations les plus exposées à la mouche tsé-tsé, et par conséquent à la maladie, sont les populations rurales qui dépendent de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage ou de la chasse. La trypanosomiase humaine africaine se présente sous deux formes selon le parasite impliqué : Trypanosoma brucei gambiense est responsable de plus de 98% des cas notifiés de maladie du sommeil.

Les efforts de lutte incessants ont permis de réduire le nombre des nouveaux cas. En 2009, le nombre des cas notifiés est passé en dessous des 10 000 pour la première fois en 50 ans et, en 2018, 977 cas ont été recensés. Le diagnostic et le traitement de la mala-

die sont complexes et requièrent un personnel ayant des compétences particulières. Une étude note que des pays comme le Bénin, le Botswana, le Burundi, l'Éthiopie, la Gambie, la Guinée Bissau, la Kenya, le Libéria, le Mali, le Mozambique, la Namibie, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, la Sierra Leone, le Swaziland et le Togo n'ont plus notifié de nouveaux cas depuis plus de 10 ans. La transmission de la maladie semble avoir été interrompue, mais il subsiste quelques pays où il est difficile d'évaluer la situation exacte du fait de l'instabilité sociale et/ou des difficultés d'accès qui font obstacle aux activités de surveillance et de diagnostic.

De ces deux accords, les principaux résultats attendus sont : d'une part, (i) le renforcement de la capacité de dépistage ; (ii) l'amélioration de la couverture nationale en structures d'isolation des malades ; et, (iii) l'atténuation des effets socioéconomiques de la crise sanitaire. Et, d'autre part, l'atténuation des effets socioéconomiques de la COVID-19, notamment : (i) mettre en place des mécanismes de maintien du pouvoir d'achat et de la sé-

Lutte contre le changement climatique / Conduite par l'Université de Kara

La gestion des sols et de l'eau en étude dans les exploitations agricoles des Savanes

Jean AFOLABI

Dans le cadre du Programme d'appui à la lutte contre le changement climatique au Togo (Palcc/Togo), le laboratoire Pôle de recherches et d'expertise sur la dynamique des espaces et des sociétés (Predes) de l'Université de Kara vient de dévoiler ses activités : elles portent sur la « Résilience des systèmes de gestion des sols et de l'eau dans les exploitations agricoles face aux changements climatiques dans la région des savanes au nord Togo ». Financé par l'Union européenne, le Palcc/Togo est un programme initié par le ministère de l'Environnement, du développement durable et de la protection de la nature, qui consiste à appuyer le Togo dans la mise en œuvre d'une réponse nationale aux défis posés par le changement climatique.

Selon le doyen de la Faculté des lettres et sciences humaines, Assogba Guézéré (MC), directeur de Predes, ce projet permettra à la population du nord Togo, principalement de la région des Savanes,



L'équipe du laboratoire Pôle de recherches

de tirer bénéfice de sa réalisation. Il a, à cet effet, félicité les différents membres du laboratoire qui ont travaillé d'arrache-pied pour la validation du projet et les a exhortés à maintenir le cap sur le terrain afin que la collecte des données puisse aboutir à des résultats satisfaisants.

Le chronogramme de la réalisation du projet sur le terrain a été décliné par Konnégbene Laré, enseignant chercheur au département de géographie, membre du Predes. Ainsi, apprend-on, les activités de ce projet ont débuté la semaine dernière dans les différentes préfectures de la région des Savanes. De la collecte des données à la publication des articles,

au total dix étapes seront parcourues dans l'exécution dudit projet.

Il est souligné que le projet « Résilience des systèmes de gestion des sols et de l'eau dans les exploitations agricoles face aux changements climatiques dans la région des savanes au nord Togo » a une durée d'exécution de vingt (20) mois. Y sont associés les enseignants-chercheurs de la Faculté des sciences et technique (FaST) et de l'Institut supérieur des métiers de l'agriculture (ISMA).

Les activités se sont déroulées dans le strict respect des mesures barrières pour lutter contre la propagation du coronavirus.

Au Concours Fintech 2020 du 21 août prochain

10 finalistes pour un partenariat avec les marchés Ecobank Afrique

Le Groupe Ecobank (<https://Ecobank.com/>) a annoncé jeudi à Lomé les finalistes du Concours Ecobank Fintech 2020 : parmi les 600 impressionnantes candidatures de Fintech reçues, 10 Fintech provenant de 7 pays différents ont été sélectionnées pour participer à une finale en ligne prévue le 21 août 2020. La troisième édition dudit concours est conçue pour renforcer la collaboration entre Ecobank et les Fintechs dont les produits ciblent le continent africain, souligne le groupe bancaire dans un communiqué.

Les 10 Fintech finalistes 2020 sont : Always In-Touch Real-time (Afrique du Sud), Fluid AI (Inde), Franc Group (Afrique du Sud), Growth Factor (Ghana), Leaf Glo-

bal Corporation (Rwanda), Moja Ride (Côte d'Ivoire), Nokwary Technologies Limited (Ghana), Papersoft S.A (Botswana), Ukheshhe Payment Solutions (Afrique du Sud), PayChap Technologies (Tanzanie). Les finalistes présenteront leurs produits à un jury, dont les trois (3) meilleurs remporteront une somme d'argent, respectivement d'une valeur de 10 000 dollars, 7 000 dollars et 5 000 dollars. Tous les finalistes seront admis au programme Fintech Ecobank où ils passeront les 6 prochains mois à explorer les opportunités de partenariat qui incluent : (1) Le déploiement de produits multinationaux : une opportunité de poursuivre la collaboration avec Ecobank et éven-

tuellement de lancer des produits sur les 33 pays africains dans lesquels Ecobank opère ; (2) Les Partenariats de prestataires de services : une chance de devenir un fournisseur de services panafricain en partenariat avec Ecobank pour le développement de produits ou l'offre de services ; (3) le Mentorat et soutien au réseautage : accès à des opportunités de réseautage et de mentorat au sein du Groupe Ecobank et de son vaste réseau de partenaires mondiaux et africains ; (4) l'Intégration aux offres numériques existantes de Ecobank : une opportunité de s'intégrer aux offres numériques existantes de Ecobank.

Lutte contre la COVID-19 / Appui budgétaire et renforcement des capacités

La BAD accompagne le Togo et les jeunes dans le secteur agricole

(suite de la page 4)

Pour lui, le développement du secteur agricole constitue aussi une priorité du gouvernement togolais. Sinon la principale aujourd'hui pour laquelle la Facilité d'appui à la transition (FAT), à travers la Banque africaine de développement, accorde un don d'un million d'UC, soit environ 782 millions de francs, destiné à la mise en œuvre du Projet d'appui aux investissements agricoles des jeunes (PAIAJ).

Le projet qui s'étalera sur 2 ans,

contribuera au renforcement des capacités des jeunes défavorisés en vue de leur inclusion dans le tissu économique et social du Togo. Plus spécifiquement, il permettra de faciliter : l'insertion d'environ 620 jeunes femmes et hommes défavorisés dont le tiers composé de femmes dans les maillons des chaînes de valeurs agricoles ; et l'accès au financement à 530 entreprises des jeunes défavorisés appuyés par l'accompagnement financier de leurs entreprises, dont 30% de fem-

mes.

De ces deux accords, les principaux résultats attendus sont : d'une part, (i) le renforcement de la capacité de dépistage ; (ii) l'amélioration de la couverture nationale en structures d'isolation des malades ; et, (iii) l'atténuation des effets socioéconomiques de la crise sanitaire. Et, d'autre part, l'atténuation des effets socioéconomiques de la COVID-19, notamment : (i) mettre en place des mécanismes de maintien du pouvoir d'achat et de la sé-

curité alimentaire des plus vulnérables ; et, (ii) à soutenir la résilience du secteur privé à la crise.

Il est noté que les efforts du gouvernement pour contenir les effets de la pandémie l'ont conduit à engager d'importantes ressources pour financer des dépenses imprévues liées à la crise de la covid-19. Ces dépenses ont porté essentiellement sur : l'acquisition du matériel sanitaire pour la prise en charge des personnes infectées par la Covid-19 ; la mise en œuvre des

actions visant à soutenir le pouvoir d'achat des ménages en particulier des couches les plus vulnérables à travers les transferts monétaires, la mise en place de laboratoires mobiles, la prise en charge des tranches sociales de consommation d'eau et d'électricité ainsi que l'octroi de crédits aux producteurs agricoles ; etc... le soutien au secteur privé notamment les PME/PMI à travers des mesures d'allègement fiscaux, ainsi que les reports des échéances fiscales pour toutes les

entreprises qui en exprimeraient le besoin.

« L'appui budgétaire que nous venons d'obtenir renforcera la capacité de réaction de notre pays contre la Covid-19 et devrait l'aider à le rendre plus résilient face aux urgences de santé publique, mais surtout de combler son déficit en ressources budgétaires afin de faire face aux besoins sociaux de base et de soutien au secteur productif », a alors conclu le ministre togolais de l'Économie et des finances.

La dépigmentation des enfants

Une pratique dangereuse qui gagne du terrain

Etonam Sossou

Pendant longtemps ce sont les femmes et quelques rares hommes qui s'adonnaient à la dépigmentation, une pratique qui s'avère être très nocive pour la peau. Ce phénomène est une triste réalité en Afrique, et le Togo n'y échappe pas, le plus grave, même les nourrissons en sont victimes.

« J'ai rencontré des cas d'enfants qui ont subi cette pratique : La dépigmentation chez les enfants existe au Togo et précisément à Lomé. Nous avons rencontré beaucoup de cas au sein de notre centre de santé. À chaque fois, nous essayons de discuter avec les mamans afin de

les ramener à la raison. Certaines nous écoutent et d'autres par contre résistent », a confirmé une infirmière. Mme Georgette D. rencontrée au Avédji-Sito, dépigmente sa fillette de trois ans et six mois. Elle confie que c'est dans un groupe sur WhatsApp qu'elle a découvert cette pratique : « Dans ce groupe, vous avez facilement le nom de certains produits que ces femmes utilisent sur la peau de leurs enfants. D'autres même vendent le produit dans le groupe. Elles font le mélange elles-mêmes, et elles nous les proposent dans le groupe », explique-t-elle. Elle parle de l'existence de savons que certaines mères utilisent pour la toilette de leurs nourrissons, dans le seul but d'avoir un enfant à la peau

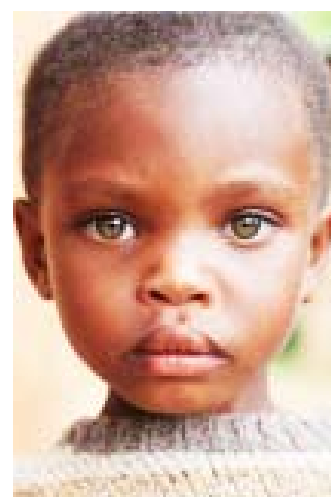
claire. Selon elle, les produits cosmétiques (crème, lait, pommade, savon) à base d'hydroquinone sont les plus prisés par les femmes pour leurs enfants. Ce sont les produits les moins chers donc beaucoup plus utilisés : « Pour moi, la peau claire met beaucoup plus en valeur la beauté de l'enfant. Lorsque votre enfant est clair et que vous sortez, tout le monde veut le porter et il est plus admiré. C'est une fierté pour la femme », s'est-elle justifiée.

Angèle Vodome, une dame rencontrée dans une boutique de cosmétique, se dit dégoûtée par cette pratique : « Le pire des cas, certaines femmes enceintes utiliseraient des injectables », déplore-t-elle.

À l'origine, ces produits, utilisés en médecine pour traiter des cas

graves d'allergie, de choc cardio-respiratoire, se sont révélés comme étant éclaircissants. Utilisés sous forme d'injectables, il s'avère être plus rapide et plus efficace pour la dépigmentation. Étant donné que tout ce que la mère consomme pendant la grossesse impacte son futur nouveau-né, les enfants subissent une dépigmentation. Ablavi Ocloo, propriétaire d'une boutique cosmétique, rapporte qu'il n'existe pas de produits éclaircissants spécifiques pour les enfants. Selon elle, la plupart de ces produits sont interdits aux enfants de moins de 12 ans : « Les femmes qui s'adonnent à cette pratique sur leurs enfants se dépigmentent aussi à la base ; et ce sont les mêmes produits qu'elles utilisent sur les nourrissons », a-t-elle confié.

Sur cinq êtres de famille interrogés, un seul reconnaît avoir en-



tendu parler de la dépigmentation chez les enfants. Les quatre autres étaient tous étonnés de savoir que le phénomène touche maintenant les nourrissons. Ce qui implique que ces femmes dépigmenteraient leurs enfants, à l'insu du père?

Pour l'heure, aucune disposition dans le nouveau code pénal togolais ne prévoit une sanction en la

matière. Dans d'autres circonstances, l'enfant pourrait tenter une action en justice pour réparation si toutefois, il n'épouse pas ce comportement de ses géniteurs. Pour cela, il faut que le comportement des parents, au moment où ils le posaient, constitue une infraction à la loi pénale. « Si le comportement n'est pas réprimé par la loi, sur quelle base, on va poursuivre ses parents ? Si le comportement était sanctionné par la loi, évidemment l'enfant pouvait poursuivre ses parents », s'interroge Fabrice Nyamé, juriste de formation. Par ailleurs, il a déploré cette pratique qui, selon lui, non seulement a des conséquences graves sur la santé de l'enfant, mais aussi n'honore pas la race noire. Il est temps donc que les togolais, voire les Africains, s'approprient leurs identités culturelles et acceptent leur peau noire.

Consommation du tabac

L'Afrique, la cible idéale ?

Depuis 1980 que les industries du tabac ont décidé d'investir le continent après que les marchés européens sont devenus moins rentables, l'Afrique est devenue la cible idéale

La consommation du tabac dans les pays africains devient de plus en plus inquiétante si bien que l'Organisation mondiale de la santé (OMS), avait tiré la sonnette d'alarme sur l'explosion de ce phénomène en Afrique d'ici à 2025, il y a quelques années. Le fait le plus inquiétant est que le cancer du poumon et autres maladies liées à la consommation du tabac, jadis inexistantes, du moins inconnus des africains, seront désormais le quotidien de ces populations. Le tabagisme va exploser dans les 10 prochaines années en Afrique. C'est donc dire que la cigarette est entrée dans le train-train quotidien des africains et mieux, il n'est pas rare de voir des images des industries du tabac associées aux activités sportives, culturelles ou même politiques. Depuis 1980 que

les industries du tabac ont décidé d'investir le continent après que les marchés européens sont devenus moins rentables, l'Afrique est devenue la cible idéale à atteindre coûte que coûte. 77 millions, c'est le nombre estimatif de fumeurs aujourd'hui en Afrique. Et selon les prévisions de l'OMS, ces chiffres augmenteront de près de 40% par rapport à 2010 d'ici à 2025. Soit la plus forte augmentation observée à l'échelle mondiale. Toujours selon les prophéties de cette institution spécialisée dans les questions de santé, 17 pays africains connaîtront une croissance du taux de tabagisme.

Au nombre des pays où l'institution des Nations Unies prévoit des hausses massives, le Burkina Faso figure en huitième position. Les premiers sont le Congo-Brazzaville, qui passerait selon ces chiffres de 13,9% de fumeurs à près de la moitié de la population (47,1%). Le Cameroun suit avec une augmentation de 13,7% à 42,7 de la population ac-

crocs à la nicotine. En Sierra Léone, les chiffres font craindre que 41,2% de la population fument en 2030. Un chiffre qui passe à 74% chez les femmes, rapporte le journal Jeune Afrique. Les autres pays sont respectivement le Lesotho, la Mauritanie, le Mali, la Namibie, Sao Tomé-et-Principe, le Libéria, le Cap Vert, le Niger, le Zimbabwe, le Sénégal, le Nigéria, le Swaziland, le Bénin et le Ghana. Pour sûr, la question aujourd'hui n'est pas de savoir comment les Africains courent le risque d'être à la merci du tabac (s'ils ne le sont pas encore) et de ses maladies ? Mais plutôt que faire pour éviter, sinon circonscrire les risques de radiation de cette explosion imminente annoncée par une institution "crédible" qu'est l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ? Les dirigeants africains sont interpellés car comme on aime à le dire, un homme prévenu en vaut deux. A bon entendre...

Pour manque d'espace de stationnement

Les trottoirs toujours occupés par les automobilistes

Il est 13 heures. Sur le boulevard du 13 janvier, la circulation n'est pas fluide. Alignés en file indienne, les véhicules sont presque à l'arrêt. Klaxons et vrombissements des moteurs se font entendre. De temps en temps, des voix s'y mêlent. Des insultes à l'endroit de ceux qui, pour certains automobilistes, seraient à l'origine de l'embouteillage. Même les motos taxis n'arrivent pas à se faufiler entre les véhicules. Puis, peu à peu, les véhicules avancent. Pendant des minutes parfois, elles restent immobilisées. La raison ? C'est

que, le trottoir et une bonne partie de la chaussée servent de parking aux usagers. Il devient alors impossible pour deux automobilistes de circuler simultanément sur une même bretelle. A chaque passage d'un camion, d'un bus ou de tout autre gros porteur, la circulation est bloquée, à cause de l'étroitesse de la chaussée. C'est ce spectacle qu'offrent quasiment toutes les rues de la ville de Lomé qui se distinguent par l'absence de parkings et par l'étroitesse de la chaussée. « A quoi devrait-on s'attendre quand

on construit des immeubles sans parking ? », s'interroge un conducteur de mototaxi bloqué dans la circulation.

Dans le registre de ces constructions sans parking, on retrouve des hôtels, les boulangeries, les restaurants, les banques, etc.... Face à cette situation, les automobilistes se trouvent dans l'obligation de garer leurs véhicules sur la terre-plein. Une autre difficulté à laquelle les usagers devront faire face même après la réhabilitation des routes.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°606
de LOTO KADOO du 31 Juillet 2020

La LONATO a procédé Vendredi dernier à son siège au 607^e tirage de LOTO KADOO avec bonus.

Lors du précédent tirage de LOTO KADOO, les villes de LOME et de KARA ont enregistré des gagnants de gros lots.

ALOME, un lot de 1.500.000F CFA et un gros lot de 2.500.000F CFA ont été remportés sur les points de vente 70027 et 90143. Dans les autres villes du pays ce sont essentiellement des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont été enregistrés.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS,
UNE AUTRE FAÇONS DE DEVENIR RICHE !
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°607 de LOTO KADOO du 07 Août 2020

Numéro de base

Numéros bonus

29 68 64 84 57 67 37

LOTO SAM

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°162
DE LOTO Sam du 1^{er} Août 2020

Le tirage N°163 du LOTO Sam a eu lieu Samedi 08 Août 2020 et a fait naturellement des heureux gagnants.

Samedi dernier, ce sont de nombreux lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à un million de francs ont été enregistrés dans la plupart des villes du pays.

Toutefois, à KPALIME, un lot de 1.000.000F CFA a été remporté auprès de l'opérateur 40052.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Résultats du tirage N°163 de LOTO SAM du 08 Août 2020

Numéro de base

57 46 20 24 34



TOGOCOM ÉTEND SA COUVERTURE RÉSEAU MOBILE AU TOGO

Rejoignez le
RÉSEAU 4G+
N°1

+100

NOUVELLES ANTENNES DÉJÀ DÉPLOYÉES

- | | | |
|-----------------------|-----------------------|------------------|
| ADÉTIKOPÉ-KLADJÉMÉ | HAVÉ | NOTSÉ |
| ADOUGBÉLAN | ITOKOUBÉ | NOTSÉ-NAOLO |
| AGOTIGOMÉ | KADJAFÉ | OFOUNAGBO |
| AHOMA | KADOGO | OGARO |
| AKPOSSOU | KARA-BOSCO | OGO-U-AKODÉSSÉWA |
| ALAOUSSO | KARA-CHAMINADE | OLIGO |
| ALINKA 2 | KARA-SOS | OLOUTOKOU |
| ANÉHO-YÉSUVITO | KARA-TCHINTCHINDA | PAGALA-VILLAGE |
| ANIÉ-KABLÉKOPÉ | KAVÉ | PAGOUDA-KAGNISSI |
| ANIÉ-LOSSOKOMÉ | KITANGOULI | PAYOKA |
| AOU-MONO | KOLO-MÉSSIWOBE | SAMAI 2 |
| ATALO | KOUBOUABOU | SÉGBÉ-VIÉTÉ |
| ATIKOLOÉ | KOUDZRAGAN | SIYIMÉ |
| BASSAN-KOPÉ | KOUGNOHOU-DJOKOUMÉ | SOGBOHOÉ |
| BIDJANDÉ | KOUNTOUARÉ | SOKODÉ-KPANGALAM |
| BOCCO | KOURIENTRÉ | SOTOUBOUA-SONDÉ |
| BONANGANA | KOUTCHITCHÉOU | TAMBONGA |
| CINKASSÉ-TOTAL | KPALIMÉ-HÔTEL | TCHAGRI-TCHAKPA |
| DALINKO | KPÉKPÉTA | TCHAPOSSI |
| DANTCHO | KPÉTAB | TCHÉKOUNI-KOPÉ |
| DANYI-DZOGBÉGAN | KPÉTCHIHOUÉ | TCHÉKPO-DÉVE |
| DANYI-KONTA | KPÉTSOU | TCHIMBÉRI |
| DJADOUKOPÉ | LABARKOUTA | TCHINMUL |
| DJAGBLÉ-AGODOMÉ | LAKIYÉKOU | TCHOGOUMA |
| DJARKPANGA-PRÉFECTURE | LAMBOUNDI | TCHORÉ |
| DJÉKLOÉ | LANKUI | TOBOSSÉ |
| DJIYÉGA | LA PAIX | TOHOUN-DOUANE |
| DZÉYIBO | LÉDIYO | TOKO |
| DZOGBÉKPÉMÉ | MANDOURI 2 | TONTONDI |
| ÉDIWLOU | MATÉKPÉ-ABADJÉNÉ | TSAVANYA |
| ÉHOUI | ATIÉGOU 3 | TSÉVIÉ-TÉKANYI |
| ÉKÉTO-ÉLAVAGNON | NAMPOCH | VHÉ |
| GAOUGBLÉ | NASSIKOU | VOATTIVÉ |
| GAPÉ-ATCHANVÉ | NATARÉ | WOGBA |
| GATI-AGODOU | NATIGOU | ZAFI |
| GBANTCHAL | NATIPONI | ZÉGLÉ |
| GBOTO-KOSSIDAMÉ | NGAMBI | |
| GOULBI | NIAMTOUGOU-KANTAMBOLI | |



TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

[f @togocom.tg](https://www.facebook.com/togocom.tg)

[@togocom_tg](https://www.instagram.com/togocom_tg)

Service Client : 888 | 119

[togocom.tg](https://www.togocom.tg)

[togocel.tg](https://www.togocel.tg)

[togotelecom.tg](https://www.togotelecom.tg)

7 jours/7 de 7h à 21h